



La Ronde Du Beauvaisis de Tir à l'Arc
Chez Madame Marcelle BESACE
78F Cité Saint Epin - 60250 BURY
Tel 0632504204

Site : <https://www.ronde-beauvaisis.com>

COMPTE-RENDU D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA RONDE DU BEAUVAISIS DE TIR A L'ARC

Chamant, le 14 janvier 2023

Ordre du jour :

1. PV d'Assemblée Générale Ordinaire du 15 janvier 2022.
2. Lecture des rapports (moral et activités) par La Secrétaire.
3. Lecture du rapport (sportif) par La Secrétaire.
4. Lecture du Bilan 2022 et du prévisionnel 2023 par Le Trésorier.
5. Les rencontres (tirage au sort) Vase/Coupe
6. Vote Avenant au règlement des Jeux d'Hiver – Vase et Coupe
7. Cotisation Ronde
8. Questions diverses
 - a. Bouquet Provincial

Membres du Bureau présents :

Mmes Marcelle BESACE Présidente
Mrs Hervé GUIBERT Vice-Président
Alfred YZEUX Trésorier

Gabrielle DASSONVAL Secrétaire
Jean PETIT Secrétaire adjoint
David JOURDAIN Trésorier Adjoint

Membres du Bureau Excusé : Mr Lucien COURTILLON Commission Handisport

Compagnies/Clubs présents :

Apremont, Beauvais, Bury, Chamant, Chantilly, Chambly, Cires les Mello, Ermenonville, Fleurines, Gouvieux, Nogent, Plailly, Précý, Rieux, Saint Leu d'Esserent, Saint Maximin, Senlis Montauban.

Compagnie Excusée : Méru.

Le quorum étant atteint, il peut être pratiqué à l'ouverture de la séance.

Ouverture de la séance à 10h00.

Il est observé une minute de silence en mémoire aux personnes disparues.

La Présidente remercie les organisateurs car bien souvent les Championnats de l'Oise (Salle – TAE – Beursault) sont organisés au sein de la Ronde du Beauvaisis.

- 1 PV d'Assemblée Générale du 15 janvier 2022 adopté à l'unanimité.
- 2 Lecture du rapport d'activités et moral (annexe 1)
- 3 Lecture du rapport sportif (annexe 1)
 - Finale des Jeux d'Hiver
 - Finale Vase et Coupe du Beauvaisis
 - Championnat de l'Oise et Championnat de Ronde TAE à Saint Maximin
 - Roy de Ronde à Fleurines
 - Championnat de l'Oise et Championnat de Ronde Beursault à Chamant
 - Coupe des Capitaines à Senlis
 - Effectif de la Ronde

- 4 Lecture du rapport financier (annexe 2)
- Lecture du Résultat d'exercice 2022
 - Lecture du Résultat d'exercice prévisionnel 2023
- Pas d'abstention, tous deux adoptés à l'unanimité

5 Les rencontres Vase/Coupe du Beauvaisis

Le tirage au sort :

Voici les résultats

Du Vase 26 mars Demi-finale et finale le 8 mai 2023

- Saint Maximin Saint Leu
- Blanc Bury
- Blanc Ermenonville
- Beauvais Rieux
- Nogent Plailly
- Fleurines Blanc

De la Coupe 16 avril Demi-finale et finale le 8 mai 2023

- Blanc Plailly
- Chamant Blanc
- Saint Maximin Blanc
- Bury Chambly

Compagnies organisatrices : Chamant et Fleurines

6 Rectifications sur règlements Jeux d'Hiver – Vase/Coupe adoptés à l'unanimité (annexe 3)

Il a été également établi un règlement pour le tir du ROI que vous trouverez en pièce jointe (annexe

4)

7 **La cotisation**

| | |
|--|---------|
| - Adultes compétition | 10,00 € |
| - Adultes - Jeunes Club et sans pratique | 1,00 € |
| - Handisport | 0 |
| - Jeunes compétition | 7,50 € |
| - Poussins | 3,00 € |
| - Découverte | 0 |

Pas d'augmentation pour la saison prochaine.

8 **Questions diverses**

La Présidente nous fait part du fait qu'elle a contacté Monsieur Thierry de France de Tersant (Trésorier et Président de la Commission Valeur et Tradition au sein de la FFTA), afin de savoir si nous avons l'obligation d'aller au Bouquet Provincial, vu qu'il y a plus de 200 kms (information très controversée, puisque finalement, ce sont ceux qui sont à moins de 200 kms qui peuvent ne pas y aller mais à condition de payer si fois la mise, soit 60,00 € pour un Archer seul et 300,00 € pour un peloton de 5).

Une réponse lui a été donnée mais nous n'arrivons pas à savoir si c'est clairement oui ou non. Elle envisage d'organiser une réunion de bureau et d'y inviter Monsieur Thierry de France de Tersant (qui lui en avait fait la proposition dans sa réponse) afin d'avoir plus de détails.

La Compagnie de Saint Maximin pose la question suivante concernant les jeux d'hiver :

Un Classique qui tire le matin, peut-il tirer l'après-midi avec l'Equipe Poulies ?

- La réponse est : OUI.

Une rectification sur le règlement des Jeux d'Hiver a été effectuée.

Pour les tirs Vase/Coupe : pas de report de date, pas de halte d'essai, pas de remplaçant.

Précision apportée également sur le règlement.

Le Capitaine de la Compagnie de Saint Maximin a recherché la possibilité de louer des chambres en gîtes ou hôtels pour le Bouquet Provincial de Mâcon. Le mieux jusqu'à présent est en hôtel, pour 20 personnes 1.232,00 € pour deux nuits en chambre double. L'arrivée serait le samedi soir et le retour lundi matin. Votre réponse, si vous êtes intéressés devra être communiquée à la Présidente pour le **1^{er} février au plus tard**.

La Compagnie d'Apremont nous fait remarquer que lorsque nous donnons des résultats nous ne parlons jamais des scores des tirs 3D et Tir Campagne.

La Présidente nous fait remarquer que La Ronde n'est pas forcément au courant de ces résultats dans la mesure où la Ronde ne fait aucune de ces compétitions.

En voici les résultats :

Championnat de l'Oise TIR 3D au Plessis Brion

En Barebow

- 1^{er} Lucas RICH en CH de Fleurines
1^{er} Jean François GUILLOT en S3H de Fleurines

En Arc Libre

- 2^{ème} Thierry ORTEGA en S2H d'Apremont
2^{ème} Jean Jacques DEBIASI en S3H d'Apremont

En Arc Chasse

- 1^{er} William CHAILLOU en S2H de Fleurines
1^{er} Francis ROHART en S3H de Fleurines
3^{ème} Sylvain RICH en S3H de Fleurines

Championnat des Hauts de France Tir 3D à Demuin

En Barebow

- 1^{er} Jean François GUILLOT en S3H de Fleurines

En Arc Libre

- 1^{ère} Gaelle ORTEGA S2F d'Apremont
2^{ème} Thierry ORTEGA en S2H d'Apremont
1^{er} Jean Jacques DEBIASI en S3H d'Apremont

En Arc Chasse

- 2^{ème} Francis ROHART en S3H de Fleurines

Championnat de l'Oise Tir en Campagne à Rethondes

En Arc à Poulies

- 1^{er} Jean Jacques DEBIASI en S3H d'Apremont

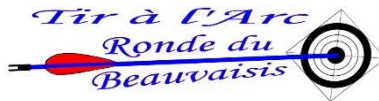
Organisations des différents Championnats

1. ½ Finale et Finale des Championnats d'Hiver le 2 Avril 2023. La Compagnie organisatrice sera la Compagnie de Gouvieux.
2. Tir du Roy de Ronde le 23 avril à Senlis.
3. Bouquet Provincial le 14 mai 2023 à Mâcon.
4. Coupe des Capitaines le 23 septembre 2023 à Bury.
5. Assemblée Générale de la Ronde du Beauvaisis le 13 janvier 2024 à Bury.

La Présidente remet les médailles or, argent, bronze aux Archers ayant participé aux Tirs en Salle organisés au sein de la Ronde, ainsi que les prix au noirs du Championnat de Ronde Beursault.

Clôture de séance à 12 heures

La Secrétaire : Gabrielle DASSONVAL



A N N E X E 1

La Ronde Du Beauvaisis de Tir à l'Arc
Chez Madame Marcelle BESACE
78F Cité Saint Epin
60250- BURY Tél. : 06 32 50 42 04

Site : <http://www.ronde-beauvaisis.com>
[@lebeauvaisis@wanadoo.fr](mailto:lebeauvaisis@wanadoo.fr) [@besace.marcelle@orange.fr](mailto:besace.marcelle@orange.fr)

RAPPORT MORAL ET COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2021-2022

La Ronde du Beauvaisis ainsi que le monde sportif ont, cette saison, retrouvé une grande partie des compétitions.

Quelques tirs en salle ont repris (Senlis – Chamant) ainsi que les rencontres de Championnat d'Hiver, le Roy de Ronde, le Bouquet Provincial, les Tirs extérieurs.

Jeux d'Hiver le 8 mai 2022 Finale des Jeux d'Hiver

1^{er} Rieux 2^{ème} Bury 3^{ème} Ermenonville chez les classiques
Bury 1^{er} de sa Division

Vase et Coupe du Beauvaisis le 24 avril 2022

Arcs Classiques : La Compagnie de Rieux remporte le Vase du Beauvaisis devant Ermenonville, Beauvais, Fleurines
Arcs à Poulies : Pas de vainqueur

TAE - CHAMPIONNAT de l'OISE et CHAMPIONNAT de RONDE

Les 14 et 15 mai 2022 à Saint Maximin, que nous remercions pour son organisation
113 Participants dont 42 de la Ronde 36 récompensés.

ROYS de RONDE le 18 juin 2022 à Fleurines

Pas de Roy de Ronde Classique
Roy de Ronde Poulies : Michaël FRETTE de la Compagnie de Senlis Montauban
Roitelet de Ronde : Liam JOURDAIN de la Compagnie de Senlis Montauban

CHAMPIONNAT de l'OISE BEURSAULT et CHAMPIONNAT de RONDE

Les 10 et 11 septembre 2022 (Ronde) – Le 11 septembre (Oise) – à Chamant, que nous remercions pour son organisation.

49 Participants dont 37 de la Ronde 25 récompensés.

COUPE des CAPITAINES

Le 17 septembre 2022, organisée par la Compagnie de Senlis Montauban.
Le Trophée a été remportée par Pierre DENIEPORT de la Compagnie de Bury.
Rendez-vous en 2023 à Bury

| Les effectifs de la Ronde | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | à ce jour | |
|---------------------------|------|------|------|------|------|--------------|----------|
| | 533 | 494 | 424 | 455 | 469 | cotisants | soit -64 |
| | 605 | 529 | 465 | 512 | 582 | global Ronde | soit -23 |

Apremont, pas de nouvelles

La Chapelle en Serval reprend du service (8), peut être future cotisante.

Au Championnat de France Jeunes et Adultes à RIOM :

1. Victor BOULEAU de la Compagnie de Beauvais est **Champion de France Jeunes Poulies**, il est sélectionné pour les Championnats d'Europe et la Junior CUP.
 2. Léana FRETTE de la Compagnie de Senlis Montauban est quant à Elle, classée 4^{ème}.
 3. Chez les Adultes : Jen Pierre POUILLIER de la Compagnie de Bury est classé 5^{ème}.
- Félicitations à tous

La Secrétaire : Gabrielle DASSONVAL

ANNEXE 2



RONDE DU BEAUVAISIS DE TIR A L'ARC

| LIBELLES | année n -2 | | année n - 1 | | SITUATION du 01/01/2022 au 31/12/2022 | | Prévisionnel 2023 | |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|--|-----------------|-------------------|-----------------|
| | RECETTES | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES |
| report à nouveau | 2982,17 | | 2 272,05 | | 3 031,12 | | 2 640,79 | |
| Cotisation Ronde | 1756,50 | | 2 216,00 | | 3 300,00 | | 3 300,00 | |
| Vente produits publicitaires | | | | | | | | |
| Repas tous Championnats | | 101,75 | | 22,38 | 1 297,00 | 2 523,29 | 1 300,00 | 2 600,00 |
| Participation Jeux d'Hiver | | | 109,00 | | 128,00 | | 130,00 | |
| Récompenses | | 456,08 | | 520,00 | | 383,36 | | 400,00 |
| Versement aux Cies (organisation) | | 248,00 | | 188,00 | | 357,50 | | 400,00 |
| Frais généraux | | | | | | | | |
| - fournitures de bureau | | 235,89 | | 64,75 | | 437,00 | | 70,00 |
| - frais postaux | | | | | | | | |
| - déplacements | | 374,80 | | 58,80 | | 399,03 | | 400,00 |
| - charges | | 545,00 | | 645,00 | | 660,00 | | 680,00 |
| - subventions stagiaires | | | | | | | | |
| - banque | 44,00 | | 82,00 | | | 0,15 | | 2,00 |
| - frais divers | | | 125,00 | 125,00 | 30,00 | 175,00 | | 200,00 |
| Produits et charges financières | | | | | | | | |
| site | 99,00 | 198,00 | | 99,00 | | 99,00 | | 99,00 |
| Produits et charges exceptionnels | | | | | | | | |
| Arbitres (participation tenues) | | 30,00 | | | | | | |
| Dons | | | | 50,00 | | | | 50,00 |
| Achats ciblérie-blasons | | 423,10 | | | | 111,00 | | |
| TOTAL | 7 081,67 | 4 809,62 | 4 804,05 | 1 772,93 | 7 786,12 | 5 145,33 | 7 370,79 | 4 901,00 |
| REPORT | | 2272,05 | | 3 031,12 | | 2 640,79 | | 2 469,79 |
| EXERCICE | 7 081,67 | 7 081,67 | 4 804,05 | 4 804,05 | 7 786,12 | 7 786,12 | 7 370,79 | 7 370,79 |
| BENEVOLAT | 2200,00 | 2200,00 | 2200,00 | 2200,00 | 2200,00 | 2200,00 | 2200,00 | 2200,00 |

Dt participation pc-imprimante 300,00€

La Présidente : Marcelle BESACE

Le Trésorier : Alfred YZEUX

ANNEXE 3 (ci-après)

REGLEMENT GENERAL

Le tir de ces compétitions est uniquement réservé aux Compagnies ET TIREURS LICENCIÉS faisant partie de La Ronde et à jours des ENGAGEMENTS et pénalités à la dite Ronde.

(* voir sanctions).

LE CHAMPIONNAT D'HIVER

1. Se divise en une série de poules de 4, 5 ou 6 équipes (uniquement 4 pour les divisions 1 et 2).
2. **Le début des tirs est fixé au plus tard à 14 heures 30.**
3. Avant le début de la rencontre le choix est offert à l'équipe invitée de tirer ou non les haltes d'essais (1 ou 2). A ces haltes les remplaçants éventuels peuvent participer, il n'y en aura plus par la suite.
4. Les remplaçants (2 maximum) et les sortants doivent être nommés avant le début de la partie et le remplacement ne peut intervenir que pour la deuxième manche, sauf casse de matériel.
5. Il est demandé un engagement de 4,00 € par équipe, révisable annuellement au moment de l'Assemblée Générale.

BUT

Faire participer le plus grand nombre de tireurs afin de favoriser les rencontres entre les Compagnies.

1 - Le Tir :

La carte est fixée de telle façon que le centre soit situé à 1 mètre du sol.

Ces rencontres concernent les arcs classiques et les arcs à poulies pour toutes les catégories pouvant tirer à 50 mètres. Elles se pratiquent sur un terrain appelé « **Jeu d'Arc ou Jardin d'Arc** ».

Le tir s'effectue normalement par 2 pelotons de 4 Archers (ou moins) qui tirent toujours dans le même ordre (défini avant le départ).

Le pied antérieur du tireur ne doit pas dépasser le bord antérieur du pas de tir.

Chaque Archer dispose de 60 secondes (temps maximum) pour tirer sa flèche.

Dès qu'il a tiré sa flèche, l'Archer se rend par les allées latérales vers la butte opposée. Il attend que tous les Archers de la rencontre aient achevé leur tir et soient présents pour s'approcher de la carte.

Une seule flèche est tirée dans chaque sens. Le tir de 2 flèches se fait donc en aller et retour appelé « **halte** ».

La rencontre (appelée « **partie** ») se tire en deux manches de douze points.

Arrivée à 6 points l'équipe tourne.

- L'équipe qui reçoit laisse le pas aux invités.
- L'équipe qui perd la 1^{ère} manche, tire en 1^{er} la seconde.
- Il est permis **de vider les mains**.

Il peut arriver que des égalités ou des incidents de tir surviennent au cours de ces rencontres. Il appartient à l'ensemble des Archers de faire preuve de patience et de courtoisie pour régler ces différents problèmes. Si un incident matériel ne peut être résolu, le remplaçant peut faire son entrée quel que soit le moment de la rencontre.

2 - La Marque :

La marque a lieu quand tous les Archers ont tiré leur flèche, par une personne désignée de la Compagnie qui reçoit.

Les flèches marquantes sont celles situées le plus près du centre (2 points maximum par volée et par équipe).

3 - Les Règles

Si une flèche rebondit de la carte ou en tombe, elle compte selon la valeur de son impact, à condition que ce dernier puisse être retrouvé ou qu'un Archer en ait été témoin.

Si une flèche atteint la carte après avoir ricoché ou glissé sur le sol ou sur un obstacle quelconque autre qu'une flèche en cible, elle ne marque aucun point.

Si une flèche emboutit une autre flèche dans l'encoche et restant fixée dans celle-ci, elle prend la valeur de son impact.

Si la flèche emboutie est celle du camp adverse, les deux flèches s'annulent. La flèche suivante prend le point.

En frappant une autre puis après déviation se plantant en cible, a la valeur de son impact.

En frappant une autre et rebondissant hors du blason, aura la valeur de la flèche percutée, à condition que celle-ci soit clairement identifiée.

4 - Les équipes -- Classiques ou Poulies --

Les Compagnies peuvent présenter plusieurs équipes pour le Championnat. Dans ce cas, la première est nominative.

Il ne peut y avoir deux équipes d'une même Compagnie dans une même division, sauf dans la dernière Division. Dans ce cas, les équipes seront également nominatives.

Un Archer étant inscrit dans une poule ne peut descendre dans une poule inférieure. Un Archer peut accéder à la poule supérieure pour un remplacement seulement une fois au cours du même Championnat sous peine de ne pouvoir redescendre dans sa poule.

Les équipes poulies peuvent intégrer un ou plusieurs classiques (ces derniers deviennent donc poulies uniquement pour ce match).

Dans les équipes classiques il n'est admis aucun arc à poulies.

AVENANT AU REGLEMENT JEUX D'HIVER

En ce qui concerne les Archers :

- Equipe de 4 tireurs + 1 remplaçant

La Compagnie qui reçoit définira les conditions et s'engage à respecter les règles de sécurité :

- Soit les 2 haltes d'essai à tirer pour le remplaçant,
- Soit un échauffement sur paille de 20 minutes, à une autre distance et sur un autre pas de tir à condition que cela ne gêne en rien les tireurs.
- Ce peut être sur une cible + trépied.
- Il doit être précisé au départ qui sera remplacé.

5 - Les armes

Les arcs doivent correspondre à la définition de « l'équipement de l'Archer », voir règlement de la FFTA.

- Arc classique : articles n° 7.3., 7.3.1. et les suivants.
- Arc compound : articles n° 7.3.3., 7.3.3.1. et les suivants.

Un arc à poulies peut tirer dans l'équipe Classique à condition de tirer avec un arc classique.

6 - Report

En cas d'impossibilité d'organiser la rencontre à la date prévue au calendrier, les Capitaines d'équipe conviennent d'une autre date.

Tous les matchs doivent être terminés pour la dernière date inscrite au tableau.

7 - La Feuille de match

L'équipe visitée disposera d'une feuille de match sur laquelle seront consignés les résultats et éventuellement les observations et réclamations des responsables de chaque équipe. Elles seront signées des deux responsables d'équipe. Cette feuille de match sera envoyée au (à la) responsable de La Ronde dans les plus brefs délais par le Capitaine de l'équipe visitée et ce quel que soit le résultat.

Quel que soit le litige rencontré, il doit impérativement figurer sur cette feuille de match signée par chaque représentant d'équipe.

8 - Le classement

Chaque **match gagné** marque **3 points** ;

Chaque **match perdu** marque **1 point** ;

Chaque **match nul** marque **2 points**

Chaque **forfait** marque **0 point**

Le classement dans les poules se fait au nombre de rencontres gagnées et en cas d'égalité au cumul des points réalisés

Les premiers de chaque poule montent en division supérieure, les derniers descendent en division inférieure.

SANCTIONS

Chaque **forfait** entraîne une pénalité pour la **Compagnie** de 10 euros.

Si récidive il y a, l'équipe se verra exclue du Championnat d'hiver pour **manque de respect** envers les autres Compagnies et leurs Chevaliers.

Si une équipe déclare forfait, elle se voit pénalisée d'un score négatif de 12 points, l'autre équipe se voyant attribuer un score positif de 12 points.

Si le forfait est déclaré 48 heures avant, il n'y a pas de pénalité financière à condition d'avertir également la personne qui s'occupe des résultats (actuellement la **Présidente de La Ronde Marcelle BESACE**).

L'équipe qui reçoit se doit aussi de prévenir cette même personne.

Pour toutes infractions au présent règlement, l'équipe en faute sera pénalisée comme étant « forfait ».

Les résultats sont inscrits sur le site au fur et à mesure.

La 3ème MI-TEMPS

Chaque Compagnie :

- **Se doit** de recevoir ses invités,
- **Les invités se doivent de participer** à cette 3^{ème} mi-temps suivant les règles établies à ce jour afin de préserver l'esprit amical de ces rencontres.

Revu par les Membres de la Commission le 15.03.2003, voté et approuvé à l'unanimité en AG.

Rectifié le 18.11.2004, voté et approuvé à l'unanimité en AG.

Avenant du 08.02.2006, voté et approuvé à l'unanimité en AG.

Rectifié pour montant après AG 2006, voté et approuvé à l'unanimité..

Revu par les Membres de la Commission, voté et approuvé à l'unanimité en AG le 14 janvier 2023

VASE DU BEAUVAISIS
et
COUPE DU BEAUVAISIS

Le Vase du Beauvaisis (CL) et La Coupe du Beauvaisis (CP) **commencent à 14 heures** au plus tard.

Ces rencontres se déroulent en deux manches gagnantes par élimination directe suivant la grille de répartition des rencontres.

Il n'y a pas de possibilité de report de date.

Le tir se déroule avec la quasi-totalité des règles du Championnat d'Hiver, **sauf qu'il n'y a PAS de haltes d'essais et PAS de remplaçants.**

Article 1

Chaque Compagnie faisant partie de la Ronde se doit de présenter si possible une équipe. L'engagement est de 4,00 €.

Article 2

L'attribution des parties se fera par tirage au sort effectué le jour de l'Assemblée Générale. Les premières parties se feront dans les jeux des premiers nommés.

Article 3

Les demi-finales et les finales seront tirées dans une Compagnie ayant au moins deux jeux, cette dernière faisant partie des Compagnies éliminées ou une Compagnie qui n'a pas tiré. Le choix de ces jeux sera entériné par le Bureau de La Ronde après les quarts de finale.

AVENANT

Il est apporté une modification au Règlement Vase/Coupe sur les ½ finales et finales, à savoir : que lorsque le match se fera en 3 manches, la troisième sera faite en «6 points au lieu de 12».

- Revu par les membres de la Commission le 15.03.2003
- Rectifié après l'AG 2006
- Rectifié après la Coupe des Capitaines 2012
- Revu en commission et voté en AG du 14 janvier 2023.

REGLEMENT DU TIR DU ROI DE RONDE
EMPEREUR - ROITELET - PETIT PRINCE
AFFICHER LE JOUR DU TIR

Ce tir se fait à :

- 50m pour : Les Empereurs et Les Rois(Reines) – Cadets-Juniors-Seniors
- 30m pour Les Roitelet(te)s - Benjamins-Minimes
- 15m pour Les Petit(e)s Princes(ses) – Poussins + ci-dessous

Il est accepté que les Jeunes ayant 10ans révolus et étant dans l'année des 11ans (ou première année de Licence) tirent pour le Petit Prince.

Normalement ce tir se fait au mois d'avril, mais il peut être décalé dans le temps suivant les différents calendriers.

Le tir débute à 14h et se termine à 18h. Pas de seconde journée prévue si l'oiseau n'est pas abattu.

Depuis 2019, il a été accepté à l'Assemblée Générale qu'il y ait un Roy classique et un Roy poulies.

La Compagnie dont le Roi de Ronde est issu est tenue d'organiser le tir du Roy de Ronde la saison suivante (décorer les cartes et faire les oiseaux (5)). Il est accepté que les (Empereur-Roi-Roitelet-Petit Prince) décident de faire chacun leur oiseau et leur carte. Dans ce cas, ils doivent en avertir la Présidente de La Ronde au mois de mars.

Les oiseaux sont à faire dans du bois tendre -tilleul/sapin/peuplier, etc. La dimension est de 5cmH x 2,5cmL pour Empereur-Roy-Roitelet et de 10cmH x 5cmL pour les Petits Princes.

Chaque Compagnie organisatrice est libre de placer l'oiseau comme elle le souhaite (perche, perchette, planchette, fil, etc.).

Chaque Compagnie présente doit avoir son Drapeau.

1. Salut des buttes de tir par tous les Drapeaux.
2. Tirent en premier : Empereurs- Rois(eine)- Roitelet(te)s- Petit(e)s Princes(ses) de RONDE. Il est effectué ensuite un tirage au sort pour chacune des catégories.

Ordre :

Empereur de Ronde puis Empereurs –

Roi(eine) de Ronde puis Rois – (Reines)

Roitelet(te) de Ronde puis Roitelets – (Roitelettes)

Petit Prince de Ronde puis Petit(e)s Princes(ses)

3. Chaque Archer fait le Salut aux Buttes de tir en partant de la Butte Maîtresse vers le Butte d'Attaque.
4. Ensuite les oiseaux sont placés.
5. Pour que le coup soit valable, l'oiseau doit être « **marqué ET tombé** ». Si l'oiseau est touché mais ne tombe pas, c'est celui qui le fera tomber qui sera déclaré vainqueur.

6. L'oiseau tombé, l'Archer doit rester sur le pas de Tir avec son arc. La Présidente de Ronde et un Membre du Bureau vont vérifier l'oiseau afin de déclarer si oui ou non le coup est bon.
7. Tous les tirs s'arrêtent le temps des félicitations, de la remise de l'écharpe et de la récompense. Puis, les autres tirs continuent.
8. Un oiseau abattu 3 années de suite :
 - Le Petit Prince de Ronde devient ????
 - Le Roitelet de Ronde devient AIGLON de Ronde
 - Le Roi de Ronde devient EMPEREUR de Ronde
 - L'Empereur devient ????
9. Le tir se fera en alternance d'une année sur l'autre. Nous allons en conséquence repartir avec La Compagnie de Senlis qui devra organiser pour l'année 2023 (vainqueur poulies) et l'année 2024 ce sera le vainqueur classique.

Il est bien entendu que si l'année où ce doit être un classique il n'y en a pas, ce sera les poulies et inversement.
10. Pour ce tir, il sera exigé la tenue de Compagnie (pas de short, pas de jean). Bermuda autorisé par forte chaleur.
11. Empereur- Roi- Roitelet- Petit Prince de Ronde peuvent toujours défendre leur titre l'année suivante même s'ils changent de Compagnies, **dès l'instant où ils vont dans une Compagnie faisant partie de La Ronde.** Par contre, **la Compagnie organisatrice restera celle prévue à l'origine.**

Etabli par le Bureau de La Ronde du Beauvaisis de Tir à l'Arc
Le 24 juin 2022

La Présidente : Marcelle BESACE
les Membres du Bureau de La Ronde